



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS 653-21 ET 658-21

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné :

- QUE** lors de sa séance ordinaire du 10 août 2021, tenue par visioconférence exceptionnellement, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 653-21 - décrétant une dépense et un emprunt de 1 204 400 \$ pour le second règlement relatif à la rénovation et le réaménagement de la Maison des Bâisseurs - Résolution numéro 2021-MC-308
- QUE** lors de sa séance ordinaire du 10 août 2021, tenue par visioconférence exceptionnellement, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 658-21 décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de transport d'équipements destiné au Service des incendies et premiers répondants - Résolution numéro 2021-MC-309
- QUE** les règlements numéros 653-21 et 658-21 sont disponibles pour consultation sur le site Internet à l'adresse www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

Donné à Cantley, ce 12 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Derrick Murphy, directeur général adjoint de la Municipalité de Cantley, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant les règlements numéros 653-21 et 658-21 aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site Internet de la Municipalité en date du 14 août 2021.

Donné à Cantley, ce 12 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

2021-MC-308 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 653-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 204 400 \$ POUR LE SECOND RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉNOVATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MAISON DES BÂTISSEURS

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion numéro 2021-MC-280 et le dépôt du projet de Règlement numéro 653-21 décrétant une dépense et un emprunt de 1 204 400 \$ pour le second règlement relatif à la rénovation et le réaménagement de la Maison des Bâtitseurs, devant précéder l'adoption du règlement, ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 13 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par la conseillère Sarah Plamondon

Appuyé par le conseiller Aimé Sabourin

ET IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le Règlement numéro 653-21 décrétant une dépense et un emprunt de 1 204 400 \$ pour le second règlement relatif à la rénovation et le réaménagement de la Maison des Bâtitseurs.

Adoptée à l'unanimité

Signée à Cantley le 11 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

RÈGLEMENT NUMÉRO 653-21

RÈGLEMENT NUMÉRO 653-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET
UN EMPRUNT DE 1 204 400 \$ POUR LE SECOND RÈGLEMENT
RELATIF À LA RÉNOVATION ET LE RÉAMÉNAGEMENT
DE LA MAISON DES BÂTISSEURS

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à rénover et réaménager la Maison des Bâtitseurs, conformément à l'évaluation des coûts produite par le Service des travaux publics, en date du 6 juillet 2021, laquelle fait partie intégrante du présent règlement à l'annexe « A ».

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 204 400 \$ aux fins du présent règlement, cette somme incluant les frais incidents et les taxes de vente nettes.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est, par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 1 204 400 \$, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 4

Afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité de Cantley, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après la valeur telle qu'elle apparaît sur le rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.



Cantley

8, chemin River
Cantley (Québec) J8V 2Z9
Tél. : 819 827-3434
Sans frais : 819 503-8227
cantley.ca

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CANTLEY

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2021 dûment convoquée et à laquelle il y avait quorum

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Louis-Simon Joanisse
Maire suppléant

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Signée à Cantley le 11 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint



Municipalité de Cantley
Service des Travaux Publics

ANNEXE A
Règlement d'emprunt

No. 0047
Date: 0 juillet 2021

Projet de rénovation de la Maison des Bénévoles.

Item	Description sommaire des coûts	Montants avant taxes
1	Travaux préparatoires	
	Travaux de démolition	25 000 \$
	Location des échafauds	3 000 \$
	Outil et accessoires pour le démarrage	15 000 \$
2	Travaux de déplacement de masse de communications générales	12 000 \$
3	Mise au point de réseau informatique	
	Démantèlement de réseau (câblage)	1 500 \$
	Câblage de réseau informatique	8 000 \$
	Déménagement de la salle de serveur	14 000 \$
	Achat des équipements informatiques	25 000 \$
	Travaux de configuration pour tous les équipements informatiques	5 000 \$
	Travaux d'installation et de configuration des ordinateurs	5 000 \$
	Travaux de configuration des imprimantes	5 000 \$
4	Systèmes de sécurité, alarme intrusion, caméras et contrôle d'accès.	
	Démantèlement des composants	3 000 \$
	Mise au point et reconfiguration	10 000 \$
5	Travaux de construction	
	Assurances et caution	12 000 \$
	Mobilisation	5 000 \$
	Conditions générales	80 000 \$
	Démolition	80 000 \$
	Fondations	10 000 \$
	Colonnnes en acier et renfort des poutres	45 000 \$
	Charpente générale	10 000 \$
	Travaux de toiture	4 000 \$
	Élévateurs	20 000 \$
	Plafonds et cadres à réinstaller	12 000 \$
	Plafonds et cadres (nouveaux)	20 000 \$
	Vitrage	10 000 \$
	Cloisons latérales (portants, isolant et gypse)	80 000 \$
	Plafonds	25 000 \$
	Couvre-planchers	80 000 \$
	Peinture	20 000 \$
	Accessoires divers	7 000 \$
	Mécanique - Ventilation	304 000 \$
	Mécanique - Régulateur automatique	57 000 \$
	Mécanique - Plomberie	24 000 \$
	Électricité - Distribution	187 000 \$
	Administration et profit de l'entrepreneur en construction	153 000 \$
6	Travaux de construction non prévus	189 000 \$
7	Fourniture de mobilier	
	Fourniture et installation de volets d'arrivage	35 000 \$
	Fourniture et installation d'éclairage lumineux	80 000 \$
8	Contingence	180 000 \$
9	Travaux de supervision et surveillance	
	Experte en architecture	45 000 \$
	Experte en design intérieur	12 000 \$
	Experte en mécanique, ventilation, électricité	50 000 \$
10	Contrôle qualité	12 000 \$

TOTAL PROJET (Taxes en sus) : 2 080 000 \$

Taxes récupérables 102 743 \$

TOTAL : 2 182 743 \$

Moins : règlement d'emprunt no. 500-19 (958 300) \$

GRAND TOTAL 1 224 443 \$

TOTAL RÈGLEMENT D'EMPRUNT ARRONDI: 1 204 400 \$

Signée à Cantley le 11 août 2021

Derrick Murphy
Directeur général adjoint et secrétaire trésorier adjoint